Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du huit Floréal, an mil huit cent quarante-huit, à dix heures du matin

Acte de mariage de Saint Jean Baptistin Faillant, âgé de vingt et un ans, né à Saint Maurice, département de Seine et Oise, le douze du mois de avril mil huit cent vingt, profession de jardinier, domicilié à la Garde, département du Var, fils majeur de Benoit Faillant, âgé de soixante ans, profession de jardinier, domicilié à St Maurice, département de Seine et Oise, et de Marie Gueraque, journalière, non présente, mais consentante, d'une part;

et Madeleine Christine Marie Auban, dans l'indication âgée de vingt ans, née à la Garde, département du Var, le vingt trois du mois de septembre mil huit cent vingt neuf, domiciliée à la Garde, département du Var, fille mineure de Lucien Marcelin Auban, profession de cultivateur, domicilié à la Garde, département du Var, présent et consentant, et de Jeanne Martine Julienne Sauvaire, décédée à la Garde le 28 mai mil huit cent quarante sept, d'autre part;

Faillant, Auban

Les actes préliminaires sont 1° les publications de mariage, faites les dimanches, sept et quatorze et dix neuf et vingt du mois de janvier dernier, 2° l'extrait de l'acte de naissance du futur époux, et acte de naissance de la future épouse, ainsi que l'acte de décès de la mère de la future épouse, 3° l'extrait du registre des actes de mariage, portant que le père de la mariée du futur époux, le vingt septembre mil huit cent quarante sept, est devenu veuf, Lamain, officier de notaire à Aix, en Provence, Bouches du Rhône, tous actes à Toulon, dûment légalisés et toute en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er, du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Christin Marie Auban, de l'autre, Jean Baptistin Faillant,

En présence de Saint Claude Antoine Bailay domicilié à Bormes département du Var, âgé de trente ans, profession de Jardinier non parent, n'y allié des futurs époux;

De Saint François Guillaud domicilié à Hyeres département du Var, âgé de trente deux ans, profession de Jardinier non parent, n'y allié des futurs époux;

De Saint Jean François Guillaud domicilié à Hyeres département du Var, âgé de trente sept ans, profession de Jardinier non parent, n'y allié des futurs époux;

Et de Saint Dominique Guiol domicilié à Toulon département du Var, âgé de quarante quatre ans, profession de marchand ambulant, non parent, n'y allié des futurs époux;

Après quoi, moi Joseph Maxime Blanc maire de la commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, Joseph Lépouy, Joseph Quatre, Vincent Sauvaire, Lépouy et tous les autres comparants non sachant signer.

Jh Brun

Faillant, Bailay, Guillaud, Guillaud, Guiol

Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du huit Floréal, an mil huit cent quarante-huit, à dix heures du matin

Acte de mariage de Jean Antoine Matthieu Blanc, âgé de vingt quatre ans, né à la Valette, département du Var, le vingt deux du mois de Septembre mil huit cent vingt deux, profession de cultivateur, domicilié à Ollioules, département du Var, fils majeur de Jean Antoine Blanc, profession de cultivateur, domicilié à la Crau d'Hyères, département du Var, ici présent et consentant, et de Jeanne Cécile Christine Blanc, décédée à l'âge de vingt quatre ans, mil huit cent cinquante trois, d'une part;

Et demoiselle, Marie Magdeleine Louise Maurel, âgée de vingt ans, née à la Valette, département du Var, le vingt neuf du mois de Février mil huit cent vingt deux, domiciliée à la Garde, département du Var, fille majeure de Charles Antoine Maurel, profession de Tailleur, domicilié à la Garde, département du Var, et de Adelaïde Cécile Dalion, aussi présente et consentante, d'autre part;

Blanc, Maurel

Les actes préliminaires sont 1° les publications de mariage, faites les dimanches, sept et quatorze et dix neuf et vingt du mois de janvier dernier, 2° extraits de l'acte de naissance du futur époux, ainsi que l'extrait de l'acte de décès de sa mère, 3° l'extrait de l'acte de naissance de la future épouse, ainsi que l'extrait de l'acte de décès de sa mère, et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er, du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Maurel Louise Victoire, de l'autre, Jean Antoine Matthieu Blanc,

En présence de Saint Surrancine Théodore Nestor domicilié à la Garde département du Var, âgé de trente ans, profession de menuisier non parent, n'allié des futurs époux;

De Saint Pierre Germain domicilié à la Garde département du Var, âgé de quarante quatre ans, profession de tailleur d'habits, non parent, n'allié des futurs époux;

De Saint Joseph Alexandre Brun domicilié à Toulon département du Var, âgé de cinquante ans, profession de propriétaire non parent, n'allié des futurs époux;

Et de Saint Jean Antoine Blanc domicilié à Ollioules département du Var, âgé de trente trois ans, profession de cultivateur oncle du Jeune époux, non parent des futurs époux;

Après quoi, moi Joseph Maxime Blanc maire de la commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, Joseph Lépouy, Joseph Quatre, Vincent Sauvaire, Lépouy et tous les autres comparants non sachant signer.

Jh Brun

Maurel, Germain, Blanc, Brun, Blanc